

DELIBERATION N°CS-2019/21

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2020

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : D. GEREZ, M. PLOCKYN, C. POUZERGUE, C. ROUX, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, G. BICHONNIER, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, J-Y DELOSTE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GALLIANO, F-X. HOSTIN, G. LHOPITAL, B. MORETTON, P. PERRUCHOT de la BUSSIERE, L. PROTON, M. RANTONNET, C. ROZET et L. SEGUIN.

Président : Alain BADOIL.

Bloc de compétences : Bloc de compétence « Affaire d'intérêt général »

Secrétaire de séance : Safi BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 23 Votants : 59).

Convocation en date du : 11 décembre 2019.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1).

Monsieur le Président, Alain BADOIL, indique que les services du syndicat et la Commission Finances ont procédé, comme chaque année, au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire et à la mise à jour de la prospective financière.

Ce débat d'orientations budgétaires fait suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts au 1^{er} février 2018 et prend en compte les modifications en découlant.

Le débat a lieu sur la base d'un bilan d'exécution budgétaire 2019 estimé. Le débat va permettre de présenter également, comme chaque année, les éléments de perspectives financières permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2020 et plus globalement l'évolution jusqu'à la fin de la réalisation des projets issus du Contrat de rivière Yzeron Vif et du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Afin d'être en adéquation avec la fin prévisionnelle des travaux d'aménagement et de protection contre les inondations et notamment le retour des subventions et du FCTVA, la prospective, basée sur un principe de lissage, intègre les années 2025 et 2026.

Monsieur le Président commente la note de synthèse qui présente les éléments soumis à débat.

Il reprend point par point les réalisations déjà accomplies et les nouvelles orientations opérationnelles et budgétaires soumises aux délégués syndicaux.

Il conclut sur l'évolution de la contribution des collectivités adhérentes et indique qu'après la prise en compte de tous les éléments mentionnés précédemment.

Le Président invite ensuite les conseillers syndicaux à débattre des propositions faites.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 59 voix pour, et selon les détails du bulletin ci-dessous :

Affaires d'intérêt général												
Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote							
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total
Métropole de Lyon	4	1	5	6	5	30	5	30	0	0	0	0
CCVL	2	1	3	4	3	12	3	12	0	0	0	0
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
CCPA	1	0	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0
CCMDL	1	0	1	1+1	1+1	2	1+1	2	0	0	0	0
Communes	11	2	13	1	13	13	13	13	0	0	0	0
TOTAL			23			59		59		0		0

ARTICLE UNIQUE : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 19/12/19
et de la publication le 19/12/19

LE PRESIDENT
Alain BADOIL

LE PRESIDENT,
Alain BADOIL

